



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020]

Date de la convocation

25 septembre 2020

Date d'affichage

2 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire par intérim, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Alice GAUTREAU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Agnès MERONI

Absents :

**N° 128/ 2020**

*Secrétaire de séance : Christelle HARDY*

**OBJET DE DELIBERATION : Election du Maire**

La séance a été ouverte par Monsieur SORIANO Alain, doyen du conseil municipal.

Madame GUILLE Monique et Monsieur RUFFEL Francis ont été choisis par le Conseil municipal en qualité d'assesseurs.

Le président a rappelé la teneur des articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales : le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président a appelé tout candidat à se présenter pour la fonction de maire de la commune de Gaillac. Mme SOUQUET Martine, Mme GAUTREAU Alice, M. BOYER Dominique et M. DOMENECH Thomas se sont présentés en qualité de candidats à l'élection du Maire.

Le président a invité les membres du conseil à procéder à l'élection du maire. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne tenue par le bureau. Il a été procédé ensuite au dépouillement du vote.

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4

Nombre de votants : 28

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Madame Martine SOUQUET a obtenu 24 suffrages à la candidature de maire.

Monsieur Dominique BOYER a obtenu 2 suffrages à la candidature de maire.

Monsieur Thomas DOMENECH a obtenu 1 suffrage à la candidature de maire.

Madame Alice GAUTREAU a obtenu 0 suffrage à la candidature de maire.

Madame Martine SOUQUET a été proclamée Maire de la commune de Gaillac avec 24 voix et a été immédiatement installée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,  
Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 27 octobre 2020

